



PROMOUVOIR LE VELO

Parce que rouler à vélo... c'est fun !

1. OBJECTIFS

Rouler à vélo n'apporte que des avantages... et pour tout le monde !

Avantages pour le travailleur cycliste :

- **Un gain de temps** : En ville, se déplacer à vélo est très rapide et très fiable : vous n'êtes jamais bloqué dans les embouteillages et vous ne perdez pas de temps à chercher une place de parking. Vous connaissez la durée de votre trajet.
- **Toujours en pleine forme** : Un peu d'exercice physique quotidiennement sera bénéfique pour votre condition physique.
- **Un gain financier** : C'est certain, rouler à vélo coûte nettement moins cher que rouler en voiture !
- **Une meilleure qualité de vie** : le trajet à vélo permet de déstresser, se détendre, de découvrir la ville autrement, de pouvoir facilement s'arrêter pour faire des courses, etc.

Avantages pour l'entreprise :

- **Un gain d'efficacité** : Venus à vélo, vos travailleurs éviteront les bouchons. Ils seront toujours à l'heure !
- **Toujours en pleine forme** : Vos travailleurs cyclistes seront moins souvent malades, c'est prouvé !
- **Un gain financier** : Les frais de déplacements et de parking seront nettement plus faibles !
- **Un gain d'image** : Rouler à vélo devient vraiment à la mode et donne une image dynamique et soucieuse de l'environnement de votre entreprise.

Avantages pour la collectivité :

- **Un gain pour l'environnement** : La diminution de la pollution en ville sera effective !
- **Un gain pour la mobilité** : Moins de voitures sur le réseau automobile, c'est permettre la décongestion du trafic.
- **Un gain financier** : Investir dans les infrastructures vélo est beaucoup moins coûteux que les infrastructures routières.



2. MESURES A METTRE EN ŒUVRE

2.1. PREVOIR UNE INFRASTRUCTURE ADEQUATE

Disposer d'un parking vélos conforme

Plus d'info : Info fiche « Disposer d'un parking vélos » et l'arrêté PDE

Pour les entreprises de plus de 100 travailleurs sur un site :

Un nombre suffisant d'emplacements vélos, augmenté de 20%, doit permettre d'accueillir les travailleurs et les visiteurs qui rejoignent votre site à vélo.

Par exemple, si 20 personnes viennent déjà à vélo (travailleurs et visiteurs), votre parking doit contenir minimum 24 emplacements.

MAIS ce nombre d'emplacements ne peut jamais être inférieur à 20% des places disponibles pour les véhicules motorisés (càd du parking à disposition exclusive de l'entreprise).

Votre parking vélos doit également répondre à certaines exigences:

- 1. Etre visible** (indiqué via une signalisation claire, au sol ou sur panneaux) et **éclairé**.
- 2. Etre sécurisé** pour éviter les vols, càd que le vélo doit pouvoir être attaché à un support ancré et difficilement démontable (il est préférable que la roue avant et le cadre puissent s'attacher au râtelier, qui lui-même, solide et durable est fixé dans le sol, par exemple un « U » inversé).
- 3. Etre couvert afin d'être protégé des intempéries**
- 4. Disposer d'un cheminement d'accès facile et sécurisé pour rejoindre le parking vélos.**

[L'arrêté PDE](#)

Incitants fiscaux et primes pour l'installation d'un parking vélos, de douches et de vestiaires

Saviez-vous que vous pouvez bénéficier d'une **déduction fiscale de 120%** de vos frais liés à l'installation d'un parking vélos, de douches et de vestiaires ?¹

De plus, certaines entreprises peuvent également bénéficier **d'aides** de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'installation de ces infrastructures.

Plus d'infos : www.werk-economie-emploi.irisnet.be

Attention, le montant minimum de l'investissement pour le vélo (y compris leurs aménagements) et les investissements de sécurisation, est de 5.000 €.

Avoir des vélos de service

Mettre des vélos à disposition de son personnel pour des déplacements professionnels est une mesure souvent fortement appréciée. Il est évident que pour que les vélos de service aient du succès, il faut que ceux-ci soient **pratiques** et **entretenus**. Il s'agit de :

- fournir des vélos bien **équipés** avec cadenas, porte-bagages.
- diversifier son parc vélos: avoir des **vélos pliants, électriques**,...
- **entretenir régulièrement** les vélos de service, via un atelier présent au sein de votre entreprise, ou via une collaboration avec un vélociste.
- créer un **système de réservation**, accessible et simple à utiliser où un nombre minimal de vélos entretenus est toujours présent. Ces vélos sont toujours localisés

¹ Loi de relance économique du 27/03/09, publiée au Moniteur belge le 07/04/09, art. 26.



dans un même endroit, c'est-à-dire dans un parking vélos sécurisé et couvert, spécialement dédié aux vélos de service.

- disposer d'une **assurance contre le vol** de vélos (qu'ils soient loués ou non). Graver les vélos de services est également une excellente mesure de prévention.
- mettre à disposition du personnel des **équipements** (casques, vestes fluo, vêtements de pluie,..) ainsi que des **cartes des itinéraires cyclables** en Région bruxelloise.
- permettre aux employés d'utiliser les vélos de service pour se rendre au travail sur une période plus ou moins longue, ce qui leur permet de **tester le vélo comme mode déplacement** (vélo pliant, vélo électrique) pour les trajets domicile-travail afin de les convaincre, à l'avenir, de se déplacer à vélo régulièrement. De même, mettez ces vélos à disposition du travailleur qui a porté le sien en réparation/entretien.

Afin d'évaluer le nombre de vélos de service dont vous avez besoin, analysez votre groupe cible, la nature et la régularité des trajets à effectuer.

Si vous hésitez entre l'achat et la location de vélo (leasing), procédez à une comparaison des coûts, en incluant l'entretien et l'assurance vol.

Aujourd'hui, plusieurs sociétés de leasing de voitures proposent dans leur service le leasing de vélo mais vous pouvez aussi contacter :

- [Pro Velo](#) qui propose la location de vélos (classiques, électriques et pliables) à long terme avec la possibilité de racheter le vélo à la fin du contrat. Les entretiens sont également inclus dans l'offre.
- [Cyclo](#) : propose aussi la location de vélos à long terme
- [C-TEC](#) propose également un service de location de vélos de différents types à long terme avec entretien inclus.

Pour vos déplacements qui nécessitent le transport de matériel, il existe également des vélos cargos qui peuvent transporter plusieurs centaines de kilo. Avant tout achat, enquêtez auprès de votre personnel pour savoir si vos travailleurs sont prêts à utiliser ce vélo.



Pas envie de gérer vous-même un parc de vélos ? Mettez des **abonnements Villo** à disposition de vos travailleurs ; d'autant plus que Villo a défini un plan tarifaire spécifique aux entreprises!

Quelques conseils pour favoriser l'usage de Villo parmi vos travailleurs :

- Offrez-leurs **l'abonnement annuel** (il est préférable de disposer d'abonnements personnels ; ainsi le travailleur dispose en permanence de son abonnement et n'est pas lié à la présence de la personne de l'accueil, par exemple). L'abonnement annuel s'élève à 32.06€ TTC (lot de base : 10 à 25 cartes). A l'achat de 100 cartes, vous en recevez 25 supplémentaires la première année.
- Participez totalement ou partiellement aux **frais d'utilisation en définissant**, par exemple, un montant maximum d'intervention. Ces frais peuvent également être à leur charge ; charge limitée car à chaque utilisation, les 30 premières minutes sont gratuites
- Signez avec eux **une convention** pour que les termes d'utilisation soient claires en cas de non respect
- Rendez **le dépôt de garantie** à leur charge afin de les responsabiliser par rapport à l'usage du vélo (montant prélevé uniquement en cas de non- respect des conditions générales)



Vous pouvez également installer une station Villo à proximité de votre entreprise, sur votre terrain. A titre d'information ; l'installation d'une station de 20 bornettes s'élève à environ 70.000€ HTVA (montant sous réserve). A cela s'ajoute le coût de la maintenance et de fonctionnement annuel (14% du montant investi ; minimum 9800 €). Ces dépenses sont déductibles à 120%.

Plus d'info : contactez Violette Legrand ou 02/274 11 36

Effectuer les livraisons à vélo

Il existe différentes entreprises qui proposent des services de livraison et de coursier à vélo. Vos colis et votre courrier arriveront certainement à l'heure, et en plus vos frais seront moindres que le recours à un véhicule de service. Vous trouverez toute l'info [ICI](#).

Intégrer le vélo dans votre « budget mobilité »

Un « budget mobilité » peut être mis en place au sein des entreprises qui offrent des voitures de société. Il s'agit en effet, en complément (ou à la place) de cette voiture d'offrir toutes les autres alternatives possibles pour se déplacer : les transports en commun mais aussi le vélo.

Il est donc possible de mettre à disposition des travailleurs des vélos pour les déplacements domicile-travail (via, par exemple, votre société de leasing de voiture). Souvent, on donne le choix au travailleur entre un vélo électrique ou pliant ou un vélo classique dépendant du type de trajet à effectuer (longue distance, combinaison avec les transports en commun, etc.).

Installer des douches et/ou des vestiaires

Certains cyclistes apprécieront de pouvoir se doucher avant leur journée de travail : mettre à leur disposition une douche et un vestiaire peut être un élément facilitateur pour les encourager à se déplacer à vélo. Profitez de la déduction fiscale de 120% des frais liés à ces travaux.

Prévoir du matériel de réparation

Donnez la possibilité à vos travailleurs de pouvoir **réaliser de petites réparations** en mettant à leur disposition le matériel adéquat² et/ou en **offrant aux cyclistes réguliers un entretien annuel** de leur vélo.

Des bornes de réparation peuvent également être installées à proximité du parking vélo ; permettant ainsi au cycliste d'effectuer toutes les réparations nécessaires.

Info : [Cyclo](#) ou [NSA Urban products](#) (bornes « fixit)

² Une trousse à outils complète comprend : 1 pince coupante, 1 pince universelle, 1 clef à molette, 1 tournevis plat, 1 tournevis croix, 1 jeu de clés allen, 3 clef démonte pneu, des clés plat (de 8, 9, 10 11,13, 14, 17, 19, clef à rayons, dérive chaîne, 1 boîte rustines, 1 aérosol dégrappe tout, 1 aérosol graisse chaîne, 1 rouleau de tape, 1 jeu de colson, 1 pompe vélo à pied





Améliorer les pistes cyclables environnantes

Pour améliorer les pistes cyclables environnantes, n'hésitez pas à **contacter le conseiller en mobilité de votre commune ou envoyez vos remarques à la cellule vélo régionale de Bruxelles Mobilité**. En effet, des aménagements peuvent être faits pour améliorer le confort et la sécurité des vos travailleurs cyclistes (sécuriser un carrefour dangereux, améliorer le revêtement de sol des pistes cyclables, abaisser les bordures d'accès aux pistes cyclables, etc.).

Vous pouvez également communiquer aux autorités des problèmes d'aménagement de voiries (trou, revêtement dégradé, affaissement, marquage effacé, etc.) via le site « [Fix my street](#) ». Vous bénéficierez ainsi d'un suivi et serez tenu informé de la réparation.

2.2. INTERVENIR FINANCIEREMENT DANS LES DEPLACEMENTS A VELO

Via un incitant financier vous encouragerez vos travailleurs à se déplacer à vélo tant pour les déplacements domicile-travail que pour les déplacements professionnels.

Plus d'info : Info fiche « Soutenir financièrement les alternatives »

Intervention financière	Informations complémentaires	Fiscalité - Travailleur	Fiscalité - Employeur
Prime vélo (0.22 €/km)	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les déplacements domicile-travail (vélo privé ou vélo d'entreprise) - pour les déplacements professionnels (uniquement avec le vélo privé ; pas de prime avec le vélo d'entreprise) - Sur base d'une déclaration sur honneur du travailleur 	Jusqu'à 0.22€/km : Exonération d'impôt	Jusqu'à 0.22€/km : Déduction fiscale Exonération ONSS
Offrir un vélo, des équipements et des services de réparation	<ul style="list-style-type: none"> - le vélo est propriété de l'entreprise - pour les déplacements domicile-travail et professionnels - cumulable avec la prime vélo (uniquement les déplacements domicile-travail) 	Exonération d'impôt	Déduction fiscale à 120% Exonération ONSS (sauf si le vélo peut être utilisé à des fins privées)
Remboursement de l'abonnement Villo	<ul style="list-style-type: none"> - pour l'entièreté ou pour une partie du trajet domicile – travail (p.ex. du bureau à la gare) - cumulable avec la prime 	Exonération d'impôt (système forfaitaire : max 380€/an)	Déduction fiscale Exonération ONSS



	vélo		
--	------	--	--

CONSEIL : Conditionner la mise à disposition d'un vélo d'obligations d'usage

Afin d'inciter vos travailleurs à venir à vélo, certaines entreprises bruxelloises ont déjà offerts des vélos à tous leurs travailleurs. Mais sans conditions d'usage de ceux-ci, ils étaient très peu nombreux à l'utiliser pour leurs déplacements vers le lieu de travail. C'est pourquoi, nous vous conseillons d'accompagner une telle mesure d'un engagement de la part du travailleur à venir au travail par exemple au minimum 5 jours par mois, voire de participer à la formation « rouler à vélo en ville » .

2.3. INFORMER MES TRAVAILLEURS:

Plus d'info : Info fiche « Informer et Sensibiliser »

Donner les informations concernant le réseau cyclable bruxellois

Différents types d'aménagements cyclables sont présents et se construisent petit à petit à Bruxelles. Vous pouvez informer vos travailleurs :

- des **Itinéraires Cyclables Régionaux (ICR)** qui visent à sécuriser les déplacements à vélo. En règle générale, ils sont prévus sur des voiries locales où le trafic de voitures est moins dense et moins rapide ou sont matérialisés par des pistes cyclables "protégées" lorsqu'ils empruntent des axes de circulation importants. Même si ces itinéraires ne sont pas encore tous aménagés, ils sont recommandables ,
- de la **Promenade verte**, magnifique balade de plus de 60 km qui permet aux piétons et aux cyclistes de faire le tour de la Région et de traverser de nombreux parcs et espaces de nature préservée, qui complète le réseau cyclable. Cet aménagement peut également être utilisé pour des déplacements domicile-travail.

Des pistes cyclables, des sens uniques limités (SUL), des zones 30 et des zones avancées pour cyclistes aux feux complètent ce réseau cyclable et rendent Bruxelles accessible à vélo.

Informez vos travailleurs de ces aménagements en :

- **Affichant et diffusant la carte cycliste de la Région de Bruxelles-Capitale** : elle reprend les itinéraires, les pistes cyclables, les parkings vélos, les points de vente, le relief, la pente des rues, ... La carte est vendue par Pro Vélo, le Gracq et le Fietsersbond au prix d'1€. Vous pouvez également la télécharger [ICI](#).



- **Intégrant ces informations dans votre plan d'accès multimodal** afin que travailleurs et visiteurs aient connaissance du réseau cyclable présent à proximité de votre organisme.

Plus d'info : Info fiche « réaliser un plan d'accès multimodal »

- **Créant une page Intranet sur les meilleurs itinéraires vélo à partir des informations données par vos travailleurs cyclistes quotidiens.** Donnez-leur un espace de parole afin qu'ils puissent faire part de leurs meilleurs pratiques, conseils, trucs et astuces. Rendez également accessible, via votre Intranet, les informations sur [Les itinéraires cyclables régionaux](#) et sur [la Promenade verte](#).



Informez des stations Villo les plus proches de l'entreprise

Les Villo sont des vélos en libre service. Des stations sont à votre disposition sur une part de plus en plus large du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Réparties tous les 450 mètres environ, les stations sont faciles d'accès et permettent d'effectuer des courts trajets. Commencer ou terminer un trajet, voire faire la liaison entre deux moyens de transport : Villo encourage et permet l'intermodalité ! Encouragez votre personnel à utiliser ce mode de transport en

- indiquant sur votre **plan d'accès multimodal** les stations Villo les plus proches de votre site ;
- communiquant sur les possibilités intermodales dans votre **revue d'entreprise** ou sur votre site **intranet**.

Plus d'infos : www.villo.be

Informez des parkings vélos présents en Région de Bruxelles-Capitale (Point Vélo – FietsPunt)

Plusieurs « Points Vélo » ont vu le jour à Bruxelles ces dernières années ; il s'agit de parkings vélos présents dans ou aux abords des différentes gares SNCB (gares Centrale, Nord et Luxembourg, et Midi). Ces parkings permettent de parquer son vélo en toute sécurité, voire de le faire réparer ou d'en louer un. Ces services favorisent l'usage du vélo en combinaison avec les transports en commun. **Informez votre personnel de l'existence des « Points vélo »**, c'est l'encourager à se déplacer à vélo pour les plus courtes distances (domicile-gare-travail). Signalons que ces « Points Vélo » (« Fietspunt ») s'ouvrent progressivement dans toutes les gares importantes du pays.

Plus d'infos : www.fietspunten.be (NL) ou www.recyclo.org (FR-EN-NL)

Rappelez les principes clés pour rouler à vélo en toute sécurité

Avoir un vélo en ordre, bien prendre sa place dans le trafic et faire attention à l'angle mort et aux portières : ce sont là quelques règles de base pour rouler en toute sécurité. Des **brochures** existent à ce sujet : diffusez-les ! Ou renvoyez, via votre Intranet, vers le site web de Bruxelles Mobilité.

La brochure « (Bien) sûr, le vélo ! Conseil pratiques pour les cyclistes urbains » est disponible chez [Bruxelles Mobilité](http://Bruxelles.Mobilité).

Et pour transmettre l'information de manière ludique, diffusez le lien vers les vidéos « Rapp'ancel » qui donnent des conseils pour rouler à vélo en toute sécurité : www.raphancel.be

2.4. SENSIBILISER MES TRAVAILLEURS

Mener des actions de sensibilisation

Organiser des activités promotionnelles conviviales et gratuites pour le personnel de l'entreprise permet de vaincre certains a priori par rapport à l'usage du vélo.

Des actions de sensibilisation sont organisées à Bruxelles à plusieurs reprises durant l'année. Les entreprises sont encouragées à s'y inscrire et à participer à ces différentes actions ; celles-ci permettant de bénéficier d'un matériel de communication, d'un appui de professionnels, etc. Inscrivez-vous !



- l'action « **Au travail sans voiture** » est organisée annuellement en **septembre** dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité qui a pour objectif de sensibiliser les travailleurs à la problématique de la mobilité et de faire connaître les alternatives à la voiture (www.mobilityweek.eu et/ou www.semainedelamobilité.be)
- La « **Bike Experience** » permet à ceux qui ne sont pas encore habitués à rouler en ville - les Bikers – de recevoir l'aide d'un(e) Coach (un cycliste quotidien) qui les accompagne et leur donne de bons conseils. L'action se déroule annuellement en mai ; et votre entreprise peut s'y inscrire. Infos : www.bikeexperience.be
- « **Biker2Biker** » est le même principe que la Bike Expérience (être accompagné pendant son trajet d'un cycliste chevronné) ; mais l'action est organisée durant toute l'année.
- « **Bike to work** » : Organisé par le Gracq et le Fietsersbond ; l'objectif de cette action est d'inciter un maximum de personnes à se déplacer à vélo pour aller travailler. En collectionnant des points vélo, les entreprises participantes donnent l'occasion à leurs cyclistes de gagner de nombreux prix. Tous les ans, un concours est organisé durant lequel des entreprises, voire des équipes de travailleurs, se défient durant un mois (www.biketowork.be).

Vous pouvez également organiser à l'attention de votre personnel vos propres événements/actions de sensibilisation. Par exemple, vous pourriez :

- Donner la possibilité aux travailleurs **d'emprunter les vélos de service** (pliant, électrique, classique) pendant une période limitée pour tester ce mode de transport pour les déplacements domicile-travail
- **organiser un petit déjeuner** à l'attention des travailleurs qui se rendent régulièrement au travail à vélo et à pied.
- **organiser une promenade à vélo** pour découvrir entre collègues les meilleurs itinéraires présents dans le quartier.
- **organiser une formation à la conduite du vélo en ville (cfr. infra).**
- **tester les vélos Villo.** Vous pourriez, par exemple, organiser une promenade avec les vélos en libre service vers un autre site de votre organisme (le siège social par exemple) ou chez un client régulier, ou vers une gare/arrêt de transports en commun.
- **organiser un atelier de réparation de vélos** pour que vos travailleurs cyclistes disposent des trucs et astuces pour bien entretenir son vélo.
Par exemple, [les ateliers de la rue Voot](#) peuvent organiser des ateliers de réparation.

Toutes ces actions pourraient être regroupées durant une semaine consacrée à la mobilité douce, chaque jour étant dédié à un mode de transport spécifique, voire organiser une semaine spécifique pour le vélo ; une autre aux transports en commun, etc.

Un jour spécifique de la semaine peut également être dédié à un bon geste pour l'environnement.

Par exemple ; la banque « Belfius » organise « les vendredis durables » ; c'est-à-dire que tous les vendredis, la température dans les bâtiments est diminuée. Des actions complémentaires sur la thématique de la mobilité peuvent également s'organiser ce jour là.

2.5. FORMER MES TRAVAILLEURS

Organiser une formation à la conduite du vélo en ville

Rouler à vélo à Bruxelles ? Pour de nombreuses personnes, c'est nouveau ; raison pour laquelle nous vous encourageons à accompagner votre politique vélo de formations « Rouler à vélo en ville ». Organiser cette formation permet à vos travailleurs de découvrir les meilleurs itinéraires et de mettre en pratique les bonnes règles de la conduite en sécurité.

Plus d'info : Contacter [l'asbl Pro Velo](#).



2.6. DES CONSULTANTS POUR MA POLITIQUE VELO

Inventoriez les cyclistes de votre entreprises (p.ex. sur base de la prime vélo) et **demandez leurs des conseils** pour votre politique vélo : Ces derniers connaissent très bien leur mode de déplacement ; invitez-les à soumettre suggestions, conseils, et remarques afin que d'autres collaborateurs enfourchent également leur vélo. En effet, il importe que vos aménagements correspondent, en priorité, à leurs attentes. Profitez de ces forces vives au sein de votre entreprise pour les impliquer dans vos actions de promotion du vélo.

Contactez l'asbl Pro Velo pour mettre en place votre politique vélo : ils disposent d'outils adaptés à votre entreprise pour que vos initiatives réussissent.

Plus d'info : www.provelo.be



3. PLUS D'INFORMATIONS

3.1. AUTRES FICHES A CONSULTER

Voici une liste des fiches dont les thématiques sont liées :

- La fiscalité des déplacements domicile-travail
- Soutenir financièrement les alternatives
- Informer et sensibiliser
- Réaliser un plan d'accès multimodal
- Disposer d'un parking vélos
- Les déplacements professionnels

3.2. SITES INTERNET

Info vélo général

www.bruxellesmobilite.irisnet.be/articles/velo/
www.provelo.be
www.gracq.be
www.fietsersbond.be

Vélos en libre service, location et réparation

www.villo.be
www.fietspunten.be
www.recyclo.org
www.becibike.be
www.provelo.be
www.voot.be

Campagnes

www.biketowork.be
www.bikexperience.be

3.3. OUTILS ET BROCHURES

- [la carte cycliste de la Région de Bruxelles-Capitale](#) ; vendue par Pro Vélo, le Gracq et le Fietsersbond au prix d'1€.
- **la brochure** : « **A vélo au boulot : 8 témoignages** » : Disponible auprès de Bruxelles Mobilité, ou téléchargeable sur [Bruxelles Mobilité](#).
- **la brochure** « **(Bien) sûr, le vélo ! Conseil pratiques pour les cyclistes urbains** » est disponible chez [Bruxelles Mobilité](#).

